

Testament de Lucas Bouyssavin dit Boussavy

4 Decembre 1687

Au nom de Dieu soict Amen, Ajordhuy quatriesme du mois de décembre l'an mil six cens quatre Vingt et sept apres midy moy Lucas Boissavin dict Boussavy du lieu de Couze juridiction de St. Capraise en Perigord, mais puis trette ans ma maison sise au faubourg en ville de Bergerac au dit Perigord volant toutes mes affaires en estat et bonne disposition aultant que faire possible estant en cogitation de quitter ce royaume ou grandes miseres et perturbations me poursuivent chascungz jours depuis longtems et encore davantage en presant moy et les miens en Dieu veult disposer de mes biens en faisant mon testament en maniere de disposition de ultime vollente a seulle fin que en cas jamais revenir vivre et morir dans ce pais où jai pris le jour mes fraires qui voldront rester saichent mon desir et vollente derniere comme il seroit en cas de mort et pour cela le present testement remis a Pierre Marchays de Roumas esquier tres cher amy sur teire et en Dieu le Pere le priant remecttre le dict testement a Me Nicolas D'arroman Notre a Bergerac en Perigord lequel Nicolas D'arroman voldra asseurer bonne execution en default et outre le dict Pierre Marchays de Roumas au cas ou irait terre estrangere et hospitaliere et premier et dabord moy Lucas Boissavin dict Boussavy invoque le nom et benediction de nostre Dieu le pere dict Boussavy invoque le nom et benediction de nostre Dieu le pere et le prie de me faire misericorde et pardonner mes faultes et pesches estant pour son vrai nom et pratique de la vraie liberte et vraye religion que je quicte ce pais abondonnant a sa grace et vollonte les parts de biens de ce monde qui a pleu me grattifier quel lieu et pais mon ame sera separe de mon corps je desire que corps soict enseveply chestiennement et que dix escts sol soient donnees en souvenir de moy aux pauvres de l'esglise refformee du lieu de Bergeirac et outre ce si mes fraires et sur Jean et Pierette restent dans ce pais et ne me suivent je veulx que ma part de biens que je laisse ce jordhuy leur viennent a savoir la mayson patus et bois advenus de nostre ancestre et grandpere commung Jacques Boissavin dict Boussavy et que se treuvent les dictes mayson patus et bois au lieu de Couse Juridtn de St Capraise pres Bergerac en Perigord et encore en quittant ce pais jabandonne touts mes biens que sage economie ma permi d acheter dans mesme lieu de Couse a scavoyn in grand patus grange et vigne adchapter par moy depuis si annees ou environ le dix du mois de septembre de l'an mil six cents quatre vint un, contrat retenu par mesme S Nicolas Darroman note royal a Bergerac en estoict encore espoir de tranquillité et quest devenu depuis grande misere. Je remets au bons offices soings et amitie de tousjours mon amy Pierre Matchays de Roumas un coffre noguier bien ferme a sarrure et se treuve dans le dict cofre nombreux papiers de famille et prie le dict Marchays ouvrir ce dict cofre quand serai en pais hospitalier en presance de mes fraires et seur cy nommes pour que scaichent par la lecture mes dernieres et ultimes veullontes et surtout scelles de nos parans ancestres commungns qui sont aussi contenus en grand estuy pau de vaiche outre ce je desire et entens que la somme de onze cent treinte et deux livres tour dotze sols trois derniers que se treuve aussi dans une caisse avec cle et aussi dans le dict grand couffre soict partagee entre mes dicts fraires et par esgalles parts entre eulx par le dict et mesme Marchays empourtan sullement pour parti Dieu scait de quoi pourir nourrir et vivre en mon chameng et enfain fait le present testement et acte de derniere vollente que desire estre remis encore a Me Nicolas Darroman par les soings de Pierre Marchays de Roumas pour le contenues sy estre execute par le dict Nicolas Darroman et Pierre Marchays de Roumas en ce que le concerne chascung me confiant a la grace et misericorde de Dieu pour me proteger.

Boissavin Boussavy

Nicolas d'Arroman Jh. Roumas presant.

Archives judiciaires de Parlement de Bordeaux, fonds des notaires royaux – registre No. 2723.

Extrait du registre du presidial en Bordeaux en Guyenne dus sieziesme du mois de decembre de l'an mil six cent quatre vingt sept 1687.

Ce jordhuy le siezieme de decembre de l'an mil six cent quatre vingt sept s'est presente en nostre audience de la cour et Presidial de la ville de Bourdeaux en Guyenne Lucas Boissevain dict Bouyssavy demeurant en la ville ez faubourg de la ville de Bergeirac en Perigord, lequel Boissevain dict Bouyssavy estant de passaige et avant de se rendre a Geneve en Suisse a declare qu'il estant en danger possible d'entreprendre en pareil voyaige avait conçu et realise ses dispositions dernieres en cas de mort et qu'il venait de remettre ses dernieres dispositions et vollontes ecrites sur papier lequel papier avait ete revestu de cinq scels de cire rouge le tout escrit de sa propre main et scellé item au sieur Pierre Marchays de Roumas ecuyer lequel Marchays de Roumas s'etait charge de remettre le tout en l'office de Nicolas d'Arroman notaire royal de la ville et senechaussee de Bergeirac pour y rester depose jusques de son retour. Et le dict sieur Marchays de Roumas a promis et jure sur les saints évangiles de Dieu de remplir sa mission.

Archives judiciaires de Parlement de Bordeaux, fonds des notaires royaux – registre No. 2723.